



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Vienne
Affluent de la Briance
Longueur : 18 km
Bassin versant : 67 km²
Source : BD CARTHAGE®

La PETITE BRIANCE

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotorion.

La Petite Briance est dans la masse d'eau : « La Briance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Roselle » (code européen FRGR0375).

Qualité

La Petite Briance a été affectée d'un objectif de 1 A (qualité excellente).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP¹) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Petite Briance à Saint-Germain-les-Belles, font état d'une situation conforme en 1994 et 1997, perturbée 2000. Un état est considéré comme conforme quand le nombre d'espèces et leur abondance sont celles qu'autorisent les conditions physiques et chimiques du milieu (température maximale de l'eau, largeur, pente, teneur en calcium). Un état est considéré comme perturbé quand l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale, ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04079210	Amont Saint-Germain-les-Belles	RHP	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Réglementation

Au plan réglementaire, la Briance, sur tout son cours (Petite Briance et Briance), est une rivière réservée par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Mise à jour : novembre 2008

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.